



LE CUI CAE DANS LES ACTIVITÉS SPORTIVES, RÉCRÉATIVES, ARTISTIQUES ET DE LOISIRS, C'EST POSSIBLE.

Vous avez besoin d'un appui pour animer les temps périscolaires, assurer le transport des enfants, et mener à bien des projets éducatifs : le CUI-CAE peut-être une opportunité.

Le contrat d'accompagnement dans l'emploi est une mesure d'aide à l'emploi qui répond à vos besoins. Elle vous permet d'embaucher et d'alléger vos charges sociales.



VOUS BÉNÉFICIEZ D'UNE AIDE FINANCIÈRE :

Une prise en charge mensuelle de l'Etat à hauteur de 60% à 90% du SMIC horaire brut pour une durée maximum de 24 mois.

Pour des postes qualifiés, vous avez la possibilité de rémunérer au-delà du SMIC horaire.

Les associations ou les collectivités territoriales peuvent bénéficier d'un taux de prise en charge de 90 % pour le recrutement de publics spécifiques :

- Demandeurs d'emploi de très longue durée.
- Résidents dans les Quartiers Prioritaires de la politique de la Ville.

DANS VOTRE SECTEUR, LES MÉTIERS ET ACTIVITÉS LES PLUS RECHERCHÉS EN CUI CAE.

MISSIONS À RESPONSABILITÉS/D'ENCADREMENT

- Responsable/Responsable adjoint(e) dans l'accueil collectif de mineurs
- Responsable administratif et financier
- Chargé(e) de mission projet éducatif
- Chargé(e) de communication

MISSIONS D'INTERVENTION DIRECTE

- Animation d'activités culturelles, ludiques, sportives tout public
- Animation de loisirs auprès d'enfants ou d'adolescents
- Animation socioculturelle (CCAS)
- Activités de transport scolaire
- Accueil et renseignements
- Maintenance des bâtiments et des locaux
- Nettoyage de locaux
- Secrétariat

CE QUE PROPOSE PÔLE EMPLOI POUR SIMPLIFIER VOS DÉMARCHES :

- Une aide à la définition de votre besoin.
- Un appui au recrutement : présentation de candidatures correspondant à votre besoin en fonction de l'expérience ou de compétences ou aptitudes identifiées.
- Le montage de la convention, du plan de formation et d'accompagnement de votre futur collaborateur.

Nouveauté !
juin 2016

Une estimation, sur [pole-emploi.fr](https://entreprise.pole-emploi.fr/aides-emploi/eligibilite), de l'aide à laquelle vous pouvez prétendre : <https://entreprise.pole-emploi.fr/aides-emploi/eligibilite>



Rapprochez-vous de votre pôle emploi pour effectuer votre demande d'aide à l'embauche ou appelez le 3995 (Service gratuit + prix appel).